



N.REF : JJG/CB
DC N° 11.168

DECISION

***Concernant les tarifs d'Occupation du Domaine Public
(Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux)
à compter du 1^{er} mai 2011***
=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°10/0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D E C I D E

- De fixer les tarifs d'Occupation du Domaine Public (Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux), à compter du 1^{er} mai 2011, comme suit :

	Nouveau tarif 2011
○ Forfait pour dépôt d'une benne sur domaine public pour une durée inférieure ou égale à 3 jours	37,85 €
○ Forfait pour occupation inférieure à 15 jours	78,15 €
○ Au-delà de ces 15 jours par m ² et par mois d'occupation	
- le 1 ^{er} mois	8,25 €
- le 2 ^{ème} mois	9,50 €
- le 3 ^{ème} mois	13,00 €
- le 4 ^{ème} mois	15,40 €
- à partir du 5 ^{ème} mois et les mois suivants	20,05 €
(au-delà du forfait des 15 jours, tout mois commencé est dû intégralement. Pas d'application du prorata temporis)	

- D'encaisser la recette correspondante au compte 70321– Fonction 01 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 avril 2011

Fait à ROYAN, le 21 avril 2011
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD